



AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT
SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA

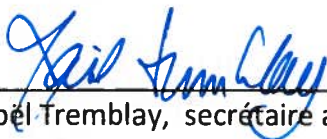
AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné aux personnes intéressées que le Conseil de la MRC de La Matapédia tiendra une assemblée publique de consultation le **19 juin** prochain à la salle du conseil située au 420, route 132 Ouest à Amqui, à compter de 19h30 dans le but de consulter la population sur le projet de règlement numéro 2019-05.

Celui-ci, adopté aux fins de concordance au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia lors de la séance ordinaire du 15 mai dernier, vise la modification de dispositions concernant les zones soumises à des mouvements de sol. Plus spécifiquement, pour que les parties de terrain contiguës à un talus soient considérées comme telles, la hauteur minimale de ce dernier est augmentée de 3 à 5 mètres, mais le pourcentage minimal de sa pente est diminué de 40 % à 36 %. Aussi, les terrasses et bâtiments accessoires d'une superficie de 15 m² et moins ne sont plus assujettis à l'interdiction de construire, sous certaines conditions.

Il vise aussi à augmenter les superficies au sol maximales pour les bâtiments d'élevage porcin ainsi qu'à ajouter des définitions relatives à ces types de bâtiments.

Ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire et est disponible pour consultation aux bureaux de la MRC de la Matapédia situés au 420, route 132 Ouest à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À AMQUI, CE 17 MAI 2019



Joël Tremblay, secrétaire adjoint